



HAL
open science

Propos introductifs sur les nouveaux défis internationaux

Flora Bellone, Philippe Luppi

► **To cite this version:**

Flora Bellone, Philippe Luppi. Propos introductifs sur les nouveaux défis internationaux. Revue Lexsociété, 2024, Revue LexSociété, 10.61953/lex.5415 . hal-04459964v2

HAL Id: hal-04459964

<https://hal.science/hal-04459964v2>

Submitted on 20 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License



Propos introductifs sur les nouveaux défis internationaux

*in F. BELLONE & P. LUPPI (dir.), Doctoriales de l'École doctorale 513 Droit et
Sciences Politiques
Économique et de Gestion, Université Côte d'Azur, 2023*

Flora BELLONE

*Professeure des Universités en Sciences Economiques, Ecole universitaire de
recherche (EUR) ELMI-Economie et Management, Directrice de l'Ecole
doctorale DESPEG ED 513, Membre du GREDEG, UMR 7321 de Université
Côte d'Azur et du CNRS, chercheuse affiliée à l'OFCE-Science-Po, France.*

Philippe LUPPI

*Maître de conférences HDR de droit public, Faculté de droit, de science politique
et de Management de Nice, Ecole universitaire de recherche (EUR) Lex Société,
Directeur adjoint de l'Ecole doctorale DESPEG ED 513, Directeur du Master1
et du Master 2 Droit et Procédures fiscales de l'entreprise, CERDACFF-UPR
7267 - Université Côte d'Azur, France*

1. Pour la seconde année consécutive, l'Ecole Doctorale (ED) DESPEG 513 a renoué avec les Doctoriales. Cet évènement annuel, en mode hybride, a été initié par la Professeure Pascale STEICHEN, Vice-Présidente Politique doctorale et post doctorale à l'Université Côte d'Azur, qui a précédé le Professeur Olivier BRUNO¹, puis nous-mêmes, à la direction de notre école doctorale. Cet évènement a été interrompu par la crise sanitaire mais l'actuelle direction de l'ED a souhaité relancer cette belle opportunité pour nos doctorants de se retrouver autour d'un thème fédérateur et d'un invité issu de la communauté scientifique.

2. L'an passé, le thème retenu avait été celui de la transition écologique. Cette année, le thème, objet de la présente publication, porte sur les nouveaux défis internationaux, source de nouvelles réflexions et de nouveaux sujets de recherche. Cette expérience pluridisciplinaire sera, à nouveau, renouvelée l'an prochain, sur un thème qui s'inscrira, à nouveau, dans le droit fil des champs de recherche mis en avant par l'Université Côte d'Azur.

3. Durant cette journée d'études qui s'est tenue le mercredi 31 mai 2023 sur le campus TROTABAS, nous avons pu apprécier un florilège de près de 12 communications de grande qualité scientifique (la leçon inaugurale d'un Professeur invité, le Professeur Marcelo DIAS VARELLA² et 11 présentations de travaux par des doctorants issus du CERDACFF (Droit public), GREDEG (Droit privé, Economie et gestion), GRM (Gestion) et LADIE (Droit public)).

4. Le présent numéro a retenu la publication de la leçon inaugurale du Professeur Marcelo DIAS VARELLA (« L'internationalisation du droit : une nouvelle complexité ») ainsi que les communications de Nathan LILLE (« Le défi de puissance de l'Union européenne », LADIE), de Jeremy SROUJI (« *The International Monetary System : between crisis and reform* », GREDEG) et de Alsény TRAORE (« La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, un fondement de la lutte contre la corruption ? », CERDACFF).

¹ Olivier Bruno est aujourd'hui Directeur de l'EUR, ELMI.

² Marcelo Dias Varella est Professeur au Centre universitaire de Brasilia.

De l'ensemble de ces travaux, nous pouvons tirer plusieurs enseignements.

5. D'abord, la thématique des nouveaux défis internationaux est par essence une thématique interdisciplinaire. La mondialisation économique connaît un tournant majeur ces dernières années qui est en partie induit par les nouvelles tensions géopolitiques, notamment entre la Chine, les Etats Unis, la Russie et l'Europe. Inversement, les crises et les reconfigurations politiques internes aux Etats sont pour une large part la conséquence des effets très inégaux qu'impriment la mondialisation économique sur les territoires nationaux. Le droit est au cœur de ces nouveaux enjeux car c'est par la modification des règles, par les crises institutionnelles, telles que la crise de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou encore celle de l'Organisation des Nations Unies (ONU), par l'édiction de nouvelles sanctions, et bien d'autres canaux juridiques que se jouent ces nouveaux défis internationaux. Enfin l'histoire du droit et des institutions peut éclairer ces nouveaux défis d'une lumière utile et nécessaire. En effet, en matière de mondialisation, plus que dans tout autre domaine d'analyse des sciences sociales, l'histoire sur le temps long façonne les enjeux et les défis actuels³.

6. Ensuite, les nouveaux défis internationaux sont aujourd'hui au cœur de tous les grands débats politiques et de politique publique. A titre d'illustration, ce thème n'est pas sans rappeler un ouvrage récent d'un journaliste et dirigeant de presse français, directeur éditorial du Monde⁴, qui publie depuis plusieurs années des chroniques sur la question des relations inter-étatiques et des défis internationaux. Ce thème s'est également imposé comme un thème central dans tous les discours de politique générale, et ceci plus particulièrement encore depuis que la crise de la COVID 19 a révélé l'ampleur de l'interdépendance économique internationale, et des fragilités des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces nouveaux défis sont ainsi la cause de changements majeurs en matière d'orientation de la politique économique, et ceci dans des domaines aussi variés que les politiques d'emploi, les politiques industrielles, d'innovation et de recherche, les politiques

³ BALDWIN Richard, « The Great Convergence : Information Technology and the New Globalization », Harvard University Press, 2016.

⁴ FRACHON Alain, « Un autre Monde : l'ère des dictateurs », Paris, Perrin, 2022 et Tempus, 2023.

commerciales ou encore les politiques environnementales. Les travaux proposés lors des doctoriales de l'ED DESPEG 2023, menés à une échelle plus scientifique et de façon autonome, sur une large variété de sujets, participent à ce renouvellement plus général des réflexions et des débats publics sur le thème de la mondialisation.

7. Sur le fond scientifique, la lecture inaugurale du Professeur Marcelo DIAS VARELLA, tout d'abord, permet de prendre la mesure des bouleversements induits par la mondialisation des échanges, le développement de l'intelligence artificielle, l'internationalisation du droit comme source d'inspiration du droit national, la montée en puissance de différents acteurs dans le domaine civique (des ONG) et scientifique (l'importance accrue des experts et des scientifiques) ainsi que par la multiplication des sources du droit international.

8. Le monde dans lequel nous vivons est incertain en raison de sa complexité et du brouillage des repères. Le Professeur VARELLA y voit, à juste titre, « un ensemble fragmenté, antagoniste et inefficace ». En s'efforçant de dresser les contours d'un droit « internationalisé », il a mis en évidence « une amplification de la densité et de l'efficacité des normes juridiques, une intensification des processus de coopération et de coordination, un processus d'expansion du droit international sur des questions typiquement internes ». Il y a en effet une extraterritorialité de certaines lois qui est révélatrice de la prégnance et de l'influence des règles de droit international sur les règles de droit interne. Il y a également une confluence du droit au travers de nouvelles normes productives d'effets juridiques. Cela peut se vérifier aussi bien en droit international (en droit humanitaire, en droit du commerce international, en droit de l'environnement, en fiscalité internationale à l'exemple du FATCA) ou en droit européen (en matière de droits de l'homme ou par le biais du processus d'harmonisation ou de coordination, en fiscalité transfrontalière ou en fiscalité personnelle).

9. Ainsi que le montre le Professeur VARELLA, il y a « un processus de densification et de juridicité des droits de l'homme ». Toutes les branches du droit sont concernées. Aucune n'échappe à ce processus d'internationalisation. « Les concepts d'espace et de temps s'estompent avec les nouvelles technologies ; les sous-systèmes juridiques n'évoluent pas dans la même

direction et à la même vitesse ». L'ordre du droit international se heurte, selon certaines théories, à une fragmentation ou à un processus de « dé-formalisation » du droit, voire à un « empire⁵ » du droit international.

IO. Une illustration de ce phénomène d'interconnexion du droit international et des droits internes est donnée par la contribution de Alsény TRAORE qui étudie plus spécifiquement dans quelle mesure la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, constitue un fondement de la lutte contre la corruption au sein de certains Etats africains. Depuis la fin des années 1990, la lutte contre la corruption est devenue une des préoccupations importantes de la communauté internationale, ce phénomène restant encore une pratique très répandue dans la majorité des États du monde notamment ceux africains et restant indéniablement l'une des principales causes de sous-développement, notamment dans cette partie du globe.

II. Pour autant, et comme nous l'avons déjà dit, les disciplines juridiques ne sont pas les seules concernées par les nouveaux défis internationaux. Ces derniers visent aussi la gestion des entreprises et leurs stratégies. Face à l'expansion des chaînes de valeurs mondiales, les entreprises affinent leurs stratégies d'internationalisation que ce soit du côté des achats (approvisionnement par les importations) que de celui des ventes (recherche de débouchés extérieurs) ou encore de l'organisation même de la chaîne de production et de valeur via l'implantation de filiales participant à la conception, production, ou encore à la distribution des produits. Les entreprises doivent aussi s'adapter aux nouvelles incertitudes générées par les événements climatiques et par les crises multiples : crise financière et économique, crise démographique, crise sanitaire, crises sociales liées à la défiance à l'égard du politique et à l'émergence de mouvements plus ou moins organisés de contestation, ou encore les nouvelles incertitudes plus directement liées à la crise du multilatéralisme dans les règlements internationaux. Plus spécifiquement, comme l'ont très bien montré les travaux

⁵ Le Professeur Varela le définit comme « le fait que les différentes branches de ce scénario fragmenté pourront être imposées, pour quelques auteurs, que ce soit sur la base de celui-ci ou contre celui-ci ».

de certains doctorants⁶, de nouveaux comportements émergent tels que des stratégies de relocalisation des multinationales vers des marchés plus connus ou plus captifs, stratégies sur lesquelles le contexte institutionnel du pays d'origine n'est pas sans influence.

12. Ce mouvement d'internationalisation interroge également les règles de concurrence. Des atteintes peuvent être portées à l'environnement par des ententes par les prix ou hors prix. Les scénarios dressés par certains doctorants sont particulièrement éclairants par exemple ceux concernant l'impact environnemental du cartel du transport routier en Europe⁷. De manière plus générale, l'appétence pour le risque semble se réduire à l'égard des entreprises multinationales respectueuses des règles de droit commun comme à l'encontre des potentiels fraudeurs sous l'effet des « Panama papers » ou des « Wikileaks ».

13. Au-delà des stratégies d'entreprises et des enjeux de concurrence, les nouveaux défis internationaux touchent également, de manière plus macroéconomique, le système monétaire et financier international. A cet égard, la contribution de Jérémie SROUJY offre une comparaison rigoureuse et très éclairante des trajectoires des quatre grandes monnaies internationales, au premier rang desquelles le dollar américain, avec celles de quatre autres monnaies secondaires incluant le yuan chinois, De cette analyse il ressort que l'évolution du système monétaire international vers une configuration plus multipolaire n'est pas seulement le reflet des fondamentaux, mais aussi celui de fragilités et d'incertitudes croissantes.

14. Dans sa contribution, Nathan LILLE mobilise les concepts de puissance idéologique, civile et normative pour comprendre comment l'internationalisation du droit invite à reposer la place du droit de l'Union européenne fondé sur l'interdépendance économique. Il montre que la nouvelle identité internationale recherchée par l'Union européenne passe par l'émergence de nouveaux concepts tels que celui d'« autonomie stratégique

⁶ Voir à cet égard les travaux particulièrement instructifs de Madame M. MESCHI (GRM, Gestion).

⁷ Voir à cet égard, les travaux quantitatifs établis par Madame I. DIELEN (GREDEG, Economie)

européenne » qui dépasse les seules capacités militaires. La recrudescence de la conflictualité appelle peut-être une nouvelle réponse sur le terrain des valeurs démocratiques et des droits de l'homme. L'Union européenne pourrait avoir, par son action, une puissance idéologique ou culturelle dans un monde où l'on assiste à un reflux de la démocratie⁸. Une nouvelle éthique se crée eu égard au développement de l'intelligence artificielle.

15. A la suite de la crise économique et financière de 2008, ce processus d'internationalisation invite à un retour des Etats sur la scène internationale, comme on a pu l'entrevoir dans la lutte contre les paradis fiscaux ou contre l'utilisation, avec plus ou moins de succès, de schémas fiscaux abusifs. Il invite aussi au renforcement de certains acteurs institutionnels, tels que l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) producteurs de nouvelles normes qui, initialement relevaient de la soft Law mais qui deviennent plus contraignantes. L'échange automatique d'informations entre administrations nationales et étrangères a ainsi permis de créer davantage de transparence, ce qui a pour effet de rendre la dissimulation d'avoirs à l'étranger plus complexes. D'un autre côté, comme commencent à l'explorer certains de nos doctorants⁹, les écarts de régulation qui existent entre pays en matière de technologies numériques, de production des données ou encore d'intelligence artificielle, commencent à être exploités par les entreprises dans des domaines aussi variés que la gestion des ressources humaines ou l'externalisation des services. Ceci pose de nouveaux défis aux Etats concernant leurs capacités à contenir les activités des acteurs privés dans les cadres qu'ils jugent souhaitables.

16. Au regard des différentes présentations de communication, il convient de ne pas être trop pessimiste, même si le contexte international (guerre en Ukraine provoquée par la Russie, conflit entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, conflit entre Israël et la Palestine au Proche Orient) est particulièrement explosif aux portes de l'Europe. Cet autre monde, aussi incertain soit-il, ouvre de nouvelles perspectives aussi bien entre Etats (survie ou reconnaissance) qu'en leur sein (protection normative). Il est

⁸ HIVERT A.- Fr., « Pour la sixième année de suite, la démocratie a reculé en 2022 », Le Monde 3 novembre 2023.

⁹ Voir à cet égard les travaux de Madame I. CAVALLI (GREDEG, Economie) et de Monsieur Rayane ELIDRISSI (GRM, Gestion)

sujet à inquiétudes face à la montée des tensions mettant en péril la paix mais il porte aussi en lui de nouvelles espérances pour les générations futures, par exemple lorsque les Etats réussissent à progresser dans la coopération internationale pour la gestion des biens publics globaux, comme l'a illustré récemment l'accord multilatéral final de la COP28¹⁰. Par-delà ces bouleversements, la force positive de ce nouveau monde réside peut-être dans la résilience dont font preuve les différents acteurs politiques et économiques et dans leur capacité d'adaptation. Les mouvements migratoires, les actes terroristes menés par des groupuscules non étatiques attisés par certains Etats, le retour à certaines formes de protectionnisme et aux confrontations religieuses ou ethniques, la montée des contestations intraétatiques, la remise en cause de l'autorité, le reflux des régimes démocratiques au profit de régimes plus autocratiques et liberticides, la violence des phénomènes climatiques et la décroissance de la natalité en Europe sont autant de défis internationaux qui restent à relever et qui appellent une réponse des Etats et de la communauté internationale.

¹⁰ La COP28 est la 28e Conférence des parties qui a réunit les représentants des pays signataires de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Dubai du 30 novembre au 12 Décembre 2023. Cette conférence a abouti à un accord signé par toutes les parties qui est présenté, par la majorité des observateurs, comme une avancée, modeste et lacunaire, en faveur de la lutte contre le changement climatique.